

ET SI ON REPARLAIT DU « JUSTE SALAIRE » ?

par *Claude Mouchot* *

Pour la majorité des économistes d'aujourd'hui, le « juste salaire » et le « juste prix » sont, au mieux, des vieilles lunes, au pire des expressions inconnues, du fait de la quasi disparition des cours d'histoire de la pensée économique. Ainsi : « En faisant abstraction des mentions du juste prix, de la monnaie ou de l'usure qu'on rencontre dans la Bible, chez Aristote ou saint Thomas d'Aquin, on peut considérer que les premiers écrits économiques datent du XVI^{ème} siècle avec les mercantilistes [...] Les intuitions fortes, les hypothèses de travail, les idées directrices des économistes ont été forgées au cours des quatre derniers siècles » (1). On peut d'ailleurs forcer encore le trait et affirmer que les intuitions fortes, les hypothèses de travail, les idées directrices de la majorité des économistes actuels ont été façonnées au cours du dernier siècle : le discours économique dominant aujourd'hui est né en effet à la fin du XIX^{ème} siècle ; il est issu de la théorie dite « néoclassique » élaborée par Léon Walras dans ses *Éléments d'économie politique pure*, dont la première édition a paru en 1874.

Or, ce discours affirme notamment deux choses :

C'est la concurrence sur le marché qui assure la stabilité (voire la baisse) des prix et l'efficacité des choix économiques. Dès lors, la détermination du salaire doit se faire elle aussi sur le marché ; tout autre mode de détermination – et en particulier toute intervention de l'État – nuira à cette efficacité et, finalement, aux salariés eux-mêmes. Cette seconde partie de l'affirmation n'a jamais été démontrée ; on verra ci-dessous que l'histoire a montré qu'elle pouvait être fausse.

Il faut réduire – et, à terme, annuler – les déficits publics, que ce soit le déficit budgétaire ou celui des comptes sociaux.

La question du « juste salaire » et, plus généralement, toute question de justice ne peuvent pas être posées dans ce discours dans la mesure où il affirme rendre compte des « lois » de l'économie, lois qui, pour lui, ont le même statut et la même force contraignante que les lois de la physique (2). Et il se retrouve concrétisé dans la recherche effrénée de la « compétitivité » par la baisse des coûts – et donc en particulier des salaires – qui est censée aboutir à la croissance du PIB, de l'emploi, et même, à terme, à l'amélioration des conditions de vie et de travail. Si la croissance du PIB et de l'emploi semble effectivement pouvoir être atteinte par cette politique, il n'en est pas de même de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs : on assiste à une croissance des inégalités (chômage, exclusion, travailleurs pauvres...).

* *Université Lumière Lyon 2, Association Lyonnaise d'Éthique Économique et Sociale.*

(1) **J. de Boyer**, « Histoire de la pensée économique – Les grands courants », *Encyclopaedia Universalis*, 2004.

(2) « L'économie politique pure est une science physico-mathématique » (L. Walras).



Dès lors, il convient de remettre en cause ce discours, au moins en ce qu'il néglige les questions de justice sociale. On peut le faire à trois niveaux.

Une insuffisance théorique

Qui dit baisse des prix dit baisse des salaires (ou licenciements), baisse des charges sociales, baisse des impôts (au moins pour les entreprises)... « La recherche effrénée de stabilité ou de contraction de tous les coûts omet l'idée simple qu'ils ne sont que l'envers des revenus. Avec des revenus stagnants ou en baisse, comment peut-on espérer faire de la croissance ? En produisant pour quelle consommation supplémentaire ? En investissant pour quelle perspective ? La seule voie ouverte serait celle de la compétition destructrice : tuer le concurrent pour prendre sa place » (3). Qu'après Keynes, on refuse encore de prendre en compte le caractère circulaire de l'activité économique, le fait que ce qui est un coût pour un agent est un revenu pour un autre, montre bien le côté dogmatique du discours actuel. Mais il est vrai que les tenants de ce discours ont presque réussi à faire oublier Keynes.

Une réfutation « pragmatique »

Le fonctionnement des économies occidentales, pendant ce qu'il est convenu d'appeler les « trente glorieuses », contredit point par point les affirmations du discours actuel : pendant quelques décennies, le « fordisme (4) » a assuré la croissance et le plein emploi. Or le fordisme est caractérisé, entre autres, par un niveau élevé des salaires qui permet une consommation soutenue et par une intervention constante de l'État qui parvient à maintenir un consensus national sur le partage des gains de productivité entre profits, salaires et baisse des prix. Et l'on peut ajouter que c'est pendant la même période que se sont constitués les systèmes de protection sociale. « Moins d'État et moins de social » n'est donc pas une condition nécessaire de la croissance et du plein emploi.

Une critique morale

On ne prendra en compte que deux des protagonistes de cette critique. D'abord les syndicats qui défendent les salaires ; en termes de justice, ils réclament leur part dans l'accroissement de richesse que les salariés ont contribué à créer. Ils n'ont, aujourd'hui, plus beaucoup de pouvoir de négociation du fait du chômage de masse. Et il faut reconnaître qu'ils ont en partie sapé les bases du fordisme en obtenant, au début des années 1970, des augmentations de salaires incompatibles avec les gains de productivité, rompant ainsi le consensus dont on a fait état plus haut.

Le deuxième porteur d'une critique morale est le « catholicisme

(3) **S. Gherardi**, « Paradoxe », *Le Monde*, *l'économie*, 29 novembre 1994, p. 1. On notera que ce texte, qui a 10 ans, est parfaitement d'actualité.

(4) Pour un exposé du fordisme, voir **R. Boyer**, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte, 1986.



social » qui maintient depuis plus d'un siècle, au travers des encycliques notamment, l'exigence de juste salaire, celui qui permet de faire vivre décentement sa famille (5). Cette exigence, toujours fondée sur la dignité absolue de la personne humaine, conduit à l'affirmation très forte : « Le juste salaire devient en chaque cas la vérification concrète de la justice de tout le système socio-économique (6). »

Les deux premières remises en cause du discours dominant montrent que les affirmations théoriques des économistes libéraux actuels sont, au moins partiellement, inexactes. Cela se constate d'ailleurs par les résultats des politiques économiques qui mettent en pratique ces affirmations : alors qu'on constate l'accroissement de l'exclusion et de la précarité, on attend toujours l'amélioration des conditions de vie. À cela, on répond que ces politiques n'ont pas encore assez « dérégulé », pas assez « libéré les forces du marché »... C'était le discours des économistes libéraux en 1929 ; on sait ce qu'il en est advenu. Faudra-t-il encore atteindre ce degré de misère et d'inégalités pour réagir ?

La critique morale, outre le fait qu'elle ne définit pas le « juste salaire » – et qu'elle n'en a pas les moyens –, a un statut étrange : ou bien elle n'est tout simplement pas entendue, ou bien elle est récusée comme ressortissant d'une visée plus ou moins marxisante ! Dans les deux cas, c'est le problème de la justice qu'on refuse de voir : les « lois de l'économie » s'imposent à nous ; ces lois ne s'occupent pas de justice ; donc nous ne pouvons pas (nous n'avons pas les moyens de) assurer la justice... Ce sont les prémisses, et donc la conclusion, qui sont fausses : il n'est pas vrai que les « lois » de l'économie s'imposent comme les lois de la physique. Si la réalité économique impose des contraintes, elle laisse aussi des marges de liberté. Et ce sont ces marges que le discours dominant refuse de prendre en compte.

Il est vrai que le marché ne prend pas en compte la justice, qu'il ne peut pas la prendre en compte. Raison de plus pour qu'une instance autre que le marché s'en charge. Cette instance est connue depuis toujours, c'est le politique. C'est le politique qui est habilité à proposer un projet concret pour l'homme ; c'est lui qui est en mesure de proposer un « juste salaire ». Bien sûr, le politique est aussi le lieu du conflit ; cela ne fait qu'indiquer qu'il existera plusieurs propositions de juste salaire ou, plus exactement, plusieurs propositions de contraintes imposées au marché qui aboutiront à des salaires différents.

Le jour où l'on reparlera de juste salaire, on saura qu'enfin le politique aura repris sa place et sa fonction : faire « vivre ensemble » les hommes, en tenant compte des « forces du marché » mais en refusant de s'abandonner à elles.

(5) *Rerum novarum* (1893), n° 32 ; *Centesimus annus* (1993), n° 15 ; « C'est un strict devoir de justice et de vérité de faire en sorte que les besoins humains fondamentaux ne restent pas insatisfaits... » (*Centesimus annus*, n° 34).

(6) *Laborem exercens* (1981), n° 19.

Claude Mouchot